

Loi n° 88-1193 du 29 décembre 1988 de Finances rectificative pour 1988

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	30/12/1988
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	ECOX8800157L
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509064

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Pour les porcins, à 0,47 p. 100 du prix directeur égal au prix de base communautaire de la viande porcine ; 6. [...] en vigueur le 15 novembre pour les échanges communautaires, et arrête le montant de la taxe. [...]

[...] La redevance d'exploitation annuelle versée par la Caisse centrale de crédit coopératif en application de l'article 15 de la loi portant règlement du budget de 1975 (n° 77-1397 du 21 décembre 1977) est [...]

[...] Lorsque les prêts ont été consentis sans garantie de l'Etat par la Caisse centrale de coopération économique, celle-ci est indemnisée à hauteur des montants remis. [...]

RÉFÉRENCE

LOI ECOX8800157L du 30 décembre 1988, « Loi n° 88-1193 du 29 décembre 1988 de Finances rectificative pour 1988 ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509064> (consulté le 28 août 2026).